

## QUAND L'HISTOIRE SE RÉPÈTE : LA MORTE VIVANTE QUI ÉTAIT ENCEINTE (TOULON ? 1774 ?)

Le cimetière de La Seyne-sur-Mer (Var) renferme parmi ses plus anciens tombeaux, transférés du cimetière précédent, celui de Rose de Vallavielle épouse de Pézenas de Bernardy, née en 1754, décédée en 1829. C'est du moins ce qu'indique l'épithèque qui ajoute ce bref éloge très stéréotypé : « modèle des épouses et des mères, elle fut toujours l'appui des malheureux ». Ce tombeau ne présenterait d'autre intérêt que sa relative ancienneté locale s'il n'était paré d'une curieuse histoire. Son occupante aurait été enterrée par erreur une première fois alors qu'elle était une jeune épouse enceinte. Curieusement cette erreur qui aurait pu être fatale avait apparemment moins frappé la mémoire collective que sa conséquence pour l'enfant à naître : on disait de ce dernier à Toulon : « *Vaqui Moussu de Pézenas, que fuguè enterra (d)avans que d'estre na* ».

La mésaventure des Pézenas mère et fils a été étudiée à deux générations d'intervalle. Elle a fait l'objet en 1896 d'un chapitre de l'ouvrage du médecin de la marine Laurent-Jean-Baptiste Bérenger-Féraud *Superstitions et survivances* qui est apparemment la source directe du second auteur, le commandant Emmanuel Davin, bien que ce dernier ne l'avoue guère<sup>1</sup>. Je reviendrai sur les conclusions de Bérenger-Féraud et j'examinerai d'abord les recherches du commandant Davin, érudit toulonnais et istréen, dont l'avis est radicalement opposé à celui de son prédécesseur.

Le commandant Davin a publié en 1963 sous le titre *Un officier de marine, M. de Pézenas, qui fut enterré avant de naître (1774)*<sup>1</sup> le fruit d'une longue enquête dont les étapes furent marquées par des conférences publiques, faites le 4 mai 1950 aux Amis du Vieux-Toulon, puis le 15 mars 1951 devant les Amis de La Seyne et à nouveau le 6 décembre 1961 aux Amis

---

1. Emmanuel DAVIN, « Un officier de marine, M. de Pézenas, qui fut enterré avant de naître (1774) », *Bulletin des Amis du Vieux-Toulon*, n° 85, 1963, p. 12-29 et tiré à part, Toulon, 24 p.

du Vieux-Toulon. Il y expose le récit suivant qu'il situe à Toulon et que je vais schématiser en cinq séquences narratives :

1 - Funestes conséquences d'une envie de grossesse. Rose Louise Marguerite de Vallavieille, âgée de vingt ans, a épousé le 26 avril 1774 l'enseigne de vaisseau Laurent François Xavier de Pézenas de Bernardy ; elle est enceinte lorsqu'elle éprouve une envie subite d'abricots (et non de prunes, précise Davin). Elle en mange un si voracement qu'elle en avale le noyau, qui lui coupe la respiration. Elle tombe de sa chaise ; l'on s'efforce vainement de la ranimer et on la croit morte.

2 - D'émouvantes obsèques. Avant que l'on couvre le cercueil, madame de Pézenas apparaît une dernière fois : la jeune femme, revêtue de sa robe nuptiale, semble dormir et les derniers feux du soleil couchant font scintiller la rivière de diamants qu'elle a au cou. Son mari, fort épris d'elle, n'a pu se résoudre à l'enlever. Ce bijou va, l'on s'en doute, contribuer à « arracher son corps à la tombe ».

3 - Une profanation salvatrice. Le fait n'échappe pas au fossoyeur, qui la nuit venue ouvre le caveau, descelle le cercueil et s'efforce de s'emparer du collier. Ne parvenant pas à en ouvrir le fermoir, il donne un coup de poing dans le dos de la défunte en lui disant : « *tèn-te dounc drecho* », ce qui a pour effet de débloquent le noyau. La jeune femme sort alors de sa léthargie et elle déclare : « Merci, brave homme, vous m'avez soulagée »<sup>2</sup>.

4 - Retour inattendu de la fausse morte en ses foyers. Le ressusciteur involontaire s'enfuit. La dame doit rentrer chez elle par ses propres moyens et son arrivée en sa maison provoque quelque émoi, en particulier de la part de la domesticité qui ouvre la porte.

5 - Heureux dénouement de ce drame. Le 12 février 1775, elle accouche de Joseph-François-Xavier de Pézenas de Bernardy et « tandis qu'on le portait sur les fonds baptismaux, les commères toulonnaises disaient sur son passage : *vaqui Moussu de Pézenas, que fuguè enterra (d')avans que d'estre na* ».

Voici donc un événement strictement localisé, daté, dont les acteurs essentiels sont clairement identifiés par des traces d'archives. L'on possède même le tombeau définitif de l'héroïne. Cette histoire laisse cependant une curieuse impression d'invraisemblance et de déjà entendu.

Le problème vient en fait des sources : Davin croit pouvoir prouver la véracité de l'histoire par un foisonnement de détails généalogiques et topographiques extraits des archives communales qui le conduisent à identifier la fausse morte et son fils, à établir leurs ascendants et descendants, à déterminer leurs domiciles successifs et enfin à suivre les principaux protagonistes

---

2. Cet échange est en fait emprunté à Bérenger-Féraud (cf. *infra*) qui curieusement inverse les langues : c'est madame de Pézenas qui, selon lui, parlerait provençal.

jusqu'à leur mort pour indiquer l'emplacement précis de leurs tombeaux. « Je m'excuse, écrit-il, de ce long exposé généalogique, toutefois nécessaire pour aborder, *avec le plus de chances possibles de vérité historique*, le fond de mon sujet ».

En fait, les actes de mariage de l'héroïne et de baptême de son fils ou l'épithaphe du tombeau prouvent simplement l'existence des deux héros et non leur aventure. Mais d'où vient l'histoire elle-même ? Si l'on remonte jusqu'à Bérenger-Féraud, source inavouée de Davin, on découvre qu'il s'agit d'une tradition orale recueillie par ce dernier.

On note en effet une approximation significative dans le propos de Davin : celle de la date exacte de la mort et de l'inhumation-exhumation de la fausse morte. Le commandant Davin ne publie pas l'acte d'inhumation qui aurait dû être annulé en marge. Il s'en explique : « vous me direz après ça : avez-vous une preuve de cette mort apparente par un acte de décès ? Non, je n'en ai pas et je vous le dis en toute sincérité ». Il a pourtant dépouillé intégralement les registres des deux églises de Toulon et a ainsi retrouvé l'acte de mariage des époux puis de baptême du premier fils, ce qui lui a permis de situer l'histoire au temps de la maturité abricotière de l'an 1774. Sans doute a-t-il également déduit l'ardeur amoureuse du mari à l'égard de sa jeune épouse du court délai qui sépare le mariage de la conception de leur premier-né. Selon le commandant Davin, « cet oubli peut s'expliquer du fait que le prêtre n'inscrivait pas ces actes de suite après la cérémonie, mais souvent le lendemain. Fort probablement, dès que la ressuscitée retourna chez elle, dans la nuit, le mari dut faire prévenir immédiatement la proche cathédrale et l'inscription ne fut pas faite ».

Il est à peine utile d'observer que le clergé avait au contraire de sérieuses raisons de coucher sur le champ dans ses registres une trace de l'enterrement. Il était obligé de dresser selon les formes légales un acte qui faisait foi en justice et dans une ville comme Toulon, divisée en deux paroisses seulement, les actes étaient si nombreux que l'on peut douter qu'il ait remis à plus tard leur rédaction. D'autant que l'acte de décès d'une épouse aisée allait être versé dans la procédure de restitution de la dot aux ayants droit, et que le retour à la vie de madame de Pézenas pouvait poser le problème de l'éventuelle restitution des cierges des obsèques que son mari avait dû, selon les « louables coutumes », abandonner aux célébrants. Il est d'ailleurs étrange que le mari, éploché et comblé à la fois, se soit *illico* arraché des bras de son épouse ressuscitée pour se soucier d'empêcher les formalités d'enregistrement de son inhumation, ce qu'il n'avait aucune autorité à faire. La rectification d'un acte des registres paroissiaux relevait du lieutenant civil de la sénéchaussée. Le commandant Davin n'a pas pensé que l'enterrement avait pu survenir ailleurs qu'à Toulon – par exemple à La Seyne où est enterrée l'héroïne ou dans une propriété des Bernardy où ils pouvaient passer l'été. J'ai suffisamment dépouillé les registres de Toulon pour avancer une autre éventualité : si madame de Pézenas avait été mise à la sépulture dans l'église d'un couvent,

effectivement la transcription dans le registre paroissial pouvait, selon l'heure, avoir été reportée au lendemain; néanmoins dans les années 1774, elle était devenue quasiment systématique.

Arrêtons là ces conjectures. J'ai dit tout à l'heure que l'histoire de *Moussu de Pézénas* avait fait l'objet en 1896 d'un chapitre de l'ouvrage de Bérenger-Féraud *Superstitions et survivances*<sup>3</sup>. Il est temps d'en examiner les sources et les conclusions. L'auteur, né à Saint-Paul du Var en 1832 et mort à Toulon en 1900, y présente d'emblée comme une légende cet apparent fait divers qu'il avait entendu raconter dans sa jeunesse à Toulon vers 1840<sup>4</sup> et il le démontre en énumérant les attestations imprimées ou orales d'une histoire semblable ou très proche situées dans d'autres villes ou à d'autres époques<sup>5</sup>. Il conclut avec quelque exagération: «je n'ai pas la prétention de connaître toutes les variantes et je ne puis citer tous les pays où l'on dit qu'elle s'est déroulée. Celui qui parcourrait les diverses contrées de l'Europe de village en village trouverait peut-être qu'il est plus facile de citer les endroits où elle n'est pas connue que les autres».

L'attitude du commandant Davin qui s'efforce au contraire de démontrer l'authenticité de ce récit constitue donc une régression. Davin utilise *a contrario* la collecte de Bérenger-Féraud à titre de preuve: l'histoire est susceptible selon lui d'être véridique parce qu'on en connaît d'autres cas pratiquement analogues. Ils sont même si proches de l'aventure de Madame de Pézenas qu'il en conclut: «toutes ces ressuscitées léthargiques durent leur salut à la fois à leurs bijoux et à la cupidité des fossoyeurs, valets ou sacristains; et c'est ainsi que ces bien singuliers facteurs palliaient alors la carence de la médecine». D'illustres médecins sur lesquels je reviendrai avaient tenu exactement le même raisonnement deux siècles auparavant.

Point n'est besoin d'insister davantage sur la naïveté d'un érudit qui a considéré comme authentique un récit dont on possède des attestations multiples depuis près de deux mille ans<sup>6</sup>. L'histoire de la fausse morte qui revient

---

3. L. J. B. BERENGER-FÉRAUD, *Superstitions et survivances étudiées au point de vue de leur origine et de leurs transformations*, Paris, 1896, t. V, p. 317-372.

4. Il n'est pas négligeable de signaler que cette rumeur a peut-être alors préoccupé la mairie de Toulon: le risque des inhumations prématurées est évoqué dans les rapports de la commission chargée en 1828 d'examiner le projet du cimetière et le conseil municipal y revient encore en 1843 dans un projet sans suite de salle de dépôt. Arch. mun. Toulon 1 D I-4 f° 319 et sq. et 1 D I-12 f° 130 et 151.

5. Il en avait trouvé trace dans la *Revue des traditions populaires* de Paul Sébillot (1896, p. 328), avec des attestations pour Lille, Nancy, Bruxelles, Namur, Liège.

6. Ce ne fut pas le seul cas où il s'aventura. Dans E. DAVIN, «Le Culte des mères à Istres au premier siècle avant J.-C.», *Provence Historique*, t. XIV, fasc. 55, 1964, p. 95-96, il a pris un *graffito* gravé dans le roc pour une inscription aux déesses-mères. Cette inscription est aujourd'hui rapportée à l'époque moderne.

à elle lorsqu'un violateur de sépulture tente de lui retirer son bijou est en fait ce que les ethnologues nomment un conte type, c'est-à-dire un récit dont le schéma narratif se retrouve au cours des temps à travers de nombreuses aires de civilisation, voire dans certains cas, un conte quasiment universel. De tels récits ont fait l'objet d'une tentative de recensement et de classement systématique dès le début du XX<sup>e</sup> siècle de la part du Finnois Antti Aarne (1867-1925). Un Américain, Stith Thompson, a ensuite repris et complété son travail. Actuellement c'est Hans-Jörg Uther qui continue l'enquête et a publié une nouvelle édition à Helsinki en 2004, d'où le nom de « classification d'Aarne-Thompson-Uther » (ATU)<sup>7</sup>.

La mésaventure du commandant Davin est significative de l'étonnante fortune historique d'ATU 990, « La femme qui semblait morte reprend ses sens » (*The Seemingly Dead Revives*)<sup>8</sup>. En effet, parmi les 2340 contes types actuellement répertoriés, nombre d'entre eux renferment des éléments d'invraisemblance qui rend difficile leur transformation en légende<sup>9</sup> et plus encore en récits parés d'indices d'authenticité. Ainsi, tout le monde connaît ATU 333 qui dans l'espace francophone s'appelle « Le petit chaperon rouge » et rares sont ceux qui doivent penser que ce récit est véridique. Un conte fantastique a pu cependant parfois être considéré comme la transposition « populaire » d'un fait réel. C'est le cas de la version marseillaise d'ATU 1960B, « *The Great fish* » (l'énorme poisson). Lorsque F. Mistral le fait passer de l'oralité à l'écrit, il le présente comme une « martégalade », une anecdote significative de la naïveté attribuée aux habitants de Martigues : un *Martegaou* veut se jouer de ses compatriotes en leur assurant que le port de Marseille est bouché par « un gros poisson ». Devant le succès de cette invention, il y croit lui-même et accompagne ceux qui vont se rendre compte du fait sur place. Au XX<sup>e</sup> siècle des érudits croient pouvoir expliquer doctement qu'un bateau appelé le Sartine, qui s'est échoué à travers la passe le 20 mai 1780, serait à l'origine de l'anecdote<sup>10</sup>.

7. Antti AARNE, *The Types of the folk-tale, a classification and bibliography (...) translated and enlarged by Stith THOMPSON*, Helsinki, 1928 et *2nd revision* 1961. Hans-Jörg UThER, *The types of international folktales, a classification and bibliography*, Helsinki, 2004, 3 vol. À signaler qu'un exemplaire de cet ouvrage peu répandu en France est en usuel à la médiathèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix.

8. UThER, *The types of international folktales, op. cit.*, t. I, p. 619 et Paul DELARUE et Marie-Louise TENÈSE, *Le conte populaire français. Contes-nouvelles*, Paris, 2000, p. 204-205. D'autres versions orales continuent d'être recueillies, par exemple : Robert BOUILLER, « L'Enterrée vivante. À propos d'un récit légendaire relevé en Roannais. Comparaison avec d'autres versions des provinces voisines », *Musée et patrimoine de Roanne et de sa région*, n° 1, p. 89-93.

9. Je reprends ici la définition proposée par J.-N. Pelen : « On peut dénommer légendes les récits d'événements régulièrement rapportés pour vrais au sein d'un groupe donné et dont le savoir érudit sait qu'ils ne sont pas arrivés, ou pas de la façon dont ils sont narrés ».

10. Frédéric MISTRAL, « Lou gros peïs », *Armana provençau* de 1856 (soit la seconde livraison de l'*Armana*) : reprise et traduite par Pierre DEVOLUY dans *Dernière prose d'Almanach*,

Ce sont évidemment les contes, qui, à l'instar d'ATU 990, ont été classés par Aarne et Thompson dans la catégorie des « contes réalistes », qui sont susceptibles d'être revêtus des apparences de l'historicité, avec en général un statut ambigu. C'est par exemple le cas d'ATU 1446, « qu'ils mangent du cake ». Une famine survient dans un pays dirigé par de méchants monarques. Le peuple décide d'aller leur demander de l'aide; lorsque la méchante reine voit arriver le peuple, et que sa dame de compagnie lui dit – si l'on est en Chine –, qu'il n'a plus de riz, l'empereur répond: « Il n'a qu'à manger de la viande; cela remplit également l'estomac: pourquoi mourir de faim? » et si l'on est en France, plus précisément les 4-5 octobre 1789, la reine répond: « Ils n'ont plus de pain? qu'ils mangent des brioches »<sup>11</sup>.

Le cas d'ATU 990, « La femme qui semblait morte reprend ses sens », est assez exceptionnel. Outre une longue fortune littéraire, sous forme d'une nouvelle, soit d'un genre littéraire qui use de la vraisemblance, ce conte type est entré au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle dans la littérature médicale et il n'en sortira qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Comment une telle promotion a-t-elle été possible?

Sa plus ancienne attestation actuellement connue se trouve dans le roman *Chairéas et Callirhoé* de Chariton d'Aphrodisias, auteur grec qui vécut entre le premier et le second siècle après J.-C. L'histoire finit d'ailleurs mal puisque les pirates qui ont ouvert le tombeau de la morte vivante pour le piller la vendent comme esclave<sup>12</sup>. Henri Hauvette a consacré en 1933 dans un livre intitulé *La morte vivante. Étude de littérature comparée*<sup>13</sup> une enquête approfondie à sa variante de l'amant malheureux qui prend l'initiative de déterrer la fausse morte, la ranime et s'enfuit avec elle pour l'épouser. En Italie, Boccace en donne deux versions dans le *Decameron* puis Matteo Bandello dans *Les amants de Venise*. Le Florentin Antonio Velletti lance au XV<sup>e</sup> siècle la version de la morte vivante enterrée lors d'une épidémie de peste qui soulève elle-même la dalle du caveau; elle est recueillie par un homme secrètement épris d'elle. Cette séduisante intrigue romanesque ins-

---

(suite de la note 10)

Paris, 1930, p. 20-23 (il s'agit en revanche du troisième et dernier recueil des écrits de Mistral dans l'*Armana*). André NÉGIS, *Les Vraies Histoires marseillaises et les fausses*, Paris, 1954, p. 12. Tentative d'historicisation de l'histoire: A. PRAS, *La Sardine qui a bouché le Vieux-port*, Marseille, 1986.

11. Véronique CAMPION-VINCENT et Christine SHOJAEI-KAWAN, « Marie-Antoinette et son célèbre dire », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 327, janvier-mars 2002-1, p. 29-56.

12. Claudio MILANESI, *Mort apparente, mort imparfaite. Médecine et mentalités au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1989, p. 76-78. La partie médicale de ce dossier qui concerne les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles a commencé d'être explorée dans cette excellente étude.

13. Henri HAUVETTE, *La « morte vivante »*. *Étude de littérature comparée*, Paris, 1933.

pirera un opéra à Halévy sur un livret de Scribe, *Guido et Ginevra*, en 1838, et un poème à Jean Aicard en 1908. Cette variante soulève une intéressante difficulté juridique : l'héroïne ayant refait sa vie avec son sauveur et non son époux légitime, le problème examiné de l'Espagne jusqu'à l'Inde en passant par la France et l'Italie est celui de l'issue du procès que cela entraîne lorsqu'elle vient à être reconnue.

Le premier texte imprimé en langue française qui présente la variante d'une réanimation provoquée par le fossoyeur pourrait être celui de Simon Goulart dans ses *Histoires admirables et remarquables de nostre temps*, au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Il situe l'histoire à Cologne, donne l'identité (Reichmuth Adolch) et l'adresse précise de l'héroïne, indique qu'elle fut atteinte de la peste et considérée comme morte ; son mari « qui l'avoit chèrement aimée » refuse de lui ôter l'anneau nuptial ; c'est pour voler cette alliance que les deux fossoyeurs exhument sa bière la nuit suivante. La jeune femme revient à elle, « retourne vers le logis de son mari », se fait reconnaître. Elle aura ensuite trois fils avant d'être enterrée une seconde fois<sup>14</sup>. S. Goulart ajoute qu'« elle fut enterrée près de la porte de l'église des Saints-Apôtres en un monument de pierre fort élevé. Pour souvenance de ce que dessus fut érigé un grand tableau sur le sépulcre, où l'histoire sus-mentionnée est pourtraicte artistiquement et décrite en allemand ». Il signale également qu'un marchand de Cologne a fait en 1604 « imprimer ce tableau en raccourci en une feuille gravée en cuivre en taille-douce » et qu'il en possède un exemplaire. Il s'agit peut-être d'un *ex-voto* de peste portant le nom de sa donatrice.

Deux autres récits sont fournis par Maximilien Misson dans son *Nouveau voyage en Italie*. Dans sa description de Cologne, datée de 1687, Misson signale « à l'entrée de l'Église des Douze-Apôtres un tableau dans lequel est représenté un événement assez extraordinaire, mais qui néanmoins pourroit être aisément receu pour véritable, si la fin de l'histoire ne le rendait pas suspect ». Il semblerait s'agir du tableau déjà signalé par Goulart et la relation qu'il fournit de l'événement pourrait dès lors refléter l'évolution de la mémoire collective, affabulant autour de cette œuvre. Il ignore la cause de la mort, et ne mentionne pas l'identité de la fausse morte ; mais il assure qu'il s'agissait de la femme d'un consul de la ville et il situe l'histoire en 1571, peut-être d'après une date mal lue figurant sur le tableau (la grande peste de Cologne avait eu lieu en 1576). L'élément central du récit est constitué par les difficultés de la fausse morte à faire admettre sa résurrection lorsqu'elle revient chez elle : « Le maistre, autant incrédule que le valet, le traita de fou

14. SIMON GOULART, *Histoires admirables et remarquables de nostre temps recueillies de plusieurs auteurs, mémoires et avis de divers lieux*, Paris, 1610, t. II, p. 661. L'essentiel du texte est cité par MILANESI, *op. cit.*, p. 42. Bruhier (voir *infra*) le mentionne à partir de l'édition de Genève, 1628.

et dit qu'il croirait plutôt que ses chevaux seroient dans son grenier. En mesme temps, on entendit dans ce grenier un tintamarre épouvantable: le valet y monta et y trouva six chevaux de carosse, sans compter le reste de l'écurie». Suit un développement où Misson conteste ce *miracle* papiste mais non l'histoire elle-même, ce qui le conduit à multiplier les références livresques à des cas d'enterrés vifs et surtout à narrer une anecdote qui est très proche de la première, dont l'héroïne est la femme d'un orfèvre de Poitiers nommé Mervache « enterrée avec quelques bagues d'or, selon qu'elle l'avoit désiré en mourant »<sup>15</sup>. Misson use ainsi du procédé que l'on va retrouver, qui consiste à fournir deux versions légèrement différentes de la légende pour mieux l'accréditer. Elle n'est guère cependant encore qu'une anecdote surprenante dont l'historicité est affirmée grâce au tableau qui semble la commémorer.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, de tels récits deviennent un enjeu scientifique. Les attestations d'ATU 990 s'avèrent susceptibles d'alimenter la controverse médicale sur la redéfinition de la mort qui commence alors. Si la mort est conçue non comme une limite irréversible définie par la séparation de l'âme et du corps mais comme le processus d'une vie qui s'éteint, elle est susceptible de réversibilité potentielle, de retour à la vie. Le problème est de définir les signes de la mort, en particulier pour détecter la mort apparente qui correspond à l'état léthargique. D'où l'importance que plusieurs générations de médecins vont accorder aux cas de mort apparente attestés par la bibliographie existante ou par des informateurs qui leur paraissent fiables.

La légende va entrer dans la bibliographie médicale et connaître une exceptionnelle diffusion grâce à la célèbre dissertation latine de Jacques-Bénigne Winslow sur les signes de la mort, qui en fournit une version, située à Orléans. Elle prend donc statut de preuve dans un argumentaire savant dont le but est la nécessité de redéfinir les preuves cliniques d'une mort certaine. Cet ouvrage va susciter un large débat sur l'incertitude des signes de la mort<sup>16</sup>. Jacques-Jean Bruhier, son traducteur et éditeur français, ajoute à la dissertation de Winslow des « additions »<sup>17</sup> Il y reprend les deux principales attestations alors disponibles dans la bibliographie en français, celles de Goulart et de Misson, en corrigeant le récit du second grâce au premier. Il rapporte également une version toulousaine de l'histoire de l'enterrée vive

---

15. Maximilien MISSON, *Nouveau voyage en Italie (...)*, troisième éd., t. I. La Haye, 1698. Lettre V, à Cologne, 26 octobre 1687.

16. Outre MILANESI, *op. cit.*, Anne CAROL, *Les Médecins et la Mort, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, 2004.

17. Jacques-Bénigne WINSLOW, *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort et l'abus des enterremens et embaumemens précipités (...)* traduite et commentée par Jacques-Jean BRUHIER, Paris, 1742. Cet ouvrage a connu plusieurs éditions chaque fois augmentées, qui sont indiquées dans MILANESI, *op. cit.*, p. 26-28.



ayant pour cadre l'église des Jacobins. Le domestique qui est descendu dans le caveau pour voler le diamant de la fausse morte ne parvient pas à s'emparer de la bague; il veut couper le doigt qui la retient avec un couteau; la douleur réveille la prétendue morte, ce qui cause une telle frayeur au voleur qu'il en meurt de saisissement. Bouhier cite également un cas parisien pris dans les *Causes célèbres et intéressantes*, recueil qui mêle affaires judiciaires authentiques et légendaires, sinon imaginaire<sup>18</sup>.

Le succès de l'ouvrage de Bouhier va conduire des lecteurs et des confrères à lui adresser de nouvelles attestations de la légende: sept de ces versions au total, outre celle de Winslow, situées en des lieux et milieux différents, figureront dans l'édition de 1749. D'autres émergeront ultérieurement dans la littérature médicale, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'autant que la crainte d'être enterré vivant affleure alors en quelques testaments<sup>19</sup> et que le thème de la mort apparente connaît une fortune particulière au moment du roman noir puis du romantisme. Étroitement associées à des récits de faux morts sortant de leur léthargie pendant la veille mortuaire ou durant l'enterrement et à d'effrayants indices de réveils impuissants dans le cercueil ou la tombe que l'on aurait observés lors d'exhumations ou de réouvertures de caveaux, les attestations d'ATU 990 nourrissent au XIX<sup>e</sup> siècle des ouvrages tels que celui de Léonce Lenormand, *Des inhumations précipitées* (1843), ou le traité des signes de la mort d'E. Bouchut (1849 et rééd. 1883). Ces deux ouvrages sont encore cités en 1912 par le professeur Thoinot, titulaire de la chaire de médecine légale de la faculté de médecine de Paris, dans une conférence prononcée à la Sorbonne sur «les inhumations prématurées». Le compte rendu de cet exposé publié dans la presse conduisit Hauvette à découvrir qu'un des récits présentés par Thoinot, qui était situé à Paris au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, correspondait strictement à la nouvelle de Bandello. Il entreprit alors sa grande recherche sur les récits de mortes vivantes.

La même évolution du récit pittoresque et effrayant à l'argument médical s'observe en Provence dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle. À Avignon, en 1836, le journaliste Alphonse Rastoul présente l'affaire comme une «tradition avignonnaise». Bien que le fait soit situé avec précision et que

---

18. Cf. MILANESI, *op. cit.*, p. 31-41. Bouhier cite ici [François GAYOT DE PITAVAL], *Causes célèbres et intéressantes avec les jugemens qui les ont décidées*, t. VIII, Paris, 1739. Cf., HAUETTE, *op. cit.*, p. 19. A. Carol m'a indiqué que la tentative de couper le doigt pour récupérer la bague se trouve être proche des «épreuves» que les médecins préconisaient pour vérifier la mort (inciser les doigts, les plantes de pieds, etc.).

19. On doit éviter cependant d'en exagérer l'impact: onze occurrences pour trois décennies de l'échantillon de testaments étudié par Michel VOVELLE, *Piété baroque et Déchristianisation, les attitudes devant la mort en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1973, p. 79-81 et de façon générale, Jean-Louis BOURGEON, «La peur d'être enterré vivant au XVIII<sup>e</sup> siècle: mythe ou réalité?», *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. XXX, 1983, p. 139-153.

l'héroïne en soit nommée (Madame de Sénas), le ton adopté est volontairement ambigu et le traitement du récit use de procédés romanesques. Sans doute Rastoul, qui ne semble pas connaître la bibliographie médicale sur le sujet, n'ose-t-il pas entièrement accréditer un récit dépourvu de sources écrites alors que la dépréciation de l'oralité se renforce<sup>20</sup>. En revanche, le docteur Quenin, qui semble ignorer le récit de Rastoul, mentionne peu après dans sa *Statistique du canton d'Orgon* une réminiscence imprécise de l'histoire: «Pourquoi n'établit-on pas des maisons mortuaires, à l'instar de celles d'Allemagne, où les morts sont entourés d'une surveillance et de soins, qui en rendent toutes les années quelques-uns à la vie? Les exemples d'inhumation trop subite, à la suite de morts apparentes, sont fréquents. La tradition locale a conservé le souvenir d'un ancien seigneur de Sénas, exhumé et revenu à la vie, qui fut pour lui longue».<sup>21</sup>

Son confrère, le docteur C. F. H. Barjavel, de Carpentras, cite très longuement en 1845 la narration de Rastoul dans une brochure où il expose la «nécessité absolue d'ouvrir au plus tôt (des) maisons d'attente, dépôts mortuaires ou salles de résurrection».<sup>22</sup>

La lucidité de Bérenger-Féraud qui dénonce ce qu'il présente comme un conte type avant la lettre est d'autant plus remarquable qu'il avait dû rencontrer l'histoire dans la bibliographie médicale, même s'il ne l'indique pas. Mais ce médecin de la marine, passionné de ce que l'on appelait alors le folklore, appliquait une approche ethnologique aux «superstitions et survivances». Il pratiquait systématiquement le comparatisme et avait fait pour ses ouvrages de très larges lectures à travers la bibliographie d'enquête orale française et même européenne. Son mérite est encore plus grand. Il pourrait avoir trouvé l'explication du succès dans la France méridionale de la version d'ATU 990 qui confère à l'héroïne un état de grossesse avancé. Bérenger-Féraud observe que dans l'espace linguistique occitan, l'attention s'était moins portée sur la pseudo-morte que sur son fils, sans doute parce que le patronyme familial s'achevait par la syllabe *-na*, afin de rimer avec le participe passé de *naïsse*.

«Toulon n'est d'ailleurs pas, écrit-il, la seule ville de la Provence où cette légende saisissante est racontée: à Draguignan, à Grasse, à Cannes, à Nice, à Marseille, on la rapporte dans les récits populaires, soit au compte

20. Alphonse RASTOUL, *Tableau d'Avignon*, Avignon, 1836, réimpr., Le Coteau, 1986, «La marquise de Sénas, tradition avignonnaise», p. 93-101.

21. D. J. QUENIN, *Statistique du canton d'Orgon*, Arles, 1838, p. 76. Le village de Sénas fait partie du canton d'Orgon (Bouches-du-Rhône).

22. C.-F.-H. BARJAVEL, *Nécessité absolue d'ouvrir au plus tôt des maisons d'attente. Considérations de police médicale précédées d'un sommaire analytique et suivies d'indications bibliographiques relatives au sujet de cet écrit*, Carpentras, 1845, p. 17-18 (et p. 129, un fait semblable survenu... à Cologne en 1357). Il s'agit bien de l'auteur du *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*, 2 vol., Carpentras, 1841.

d'un M. de Péséna, soit à celui d'un autre nom se terminant en *na* – Mérona, Gravina, Rouvina, etc., etc. – qui permet la rime ».

Ce qui se vérifie aussi pour Sénas et même pour la plus ancienne attestation située dans la France du Midi connue, qui ne sera publiée qu'au XIX<sup>e</sup> siècle: celle, rapportée par Tallemant des Réaux vers 1550 dans le manuscrit de ses *Historiettes*, du baron de Panat, « gentilhomme huguenot d'auprès de Montpellier (...) de qui on disait: *lou baron de Panat, puteau mort que nat*, c'est-à-dire, plutost mort que né »<sup>23</sup>. Une des rares attestations de cette version en terres d'oïl est celle que narre Dulaure dans sa *Description historique des principaux lieux de France*, à l'étape de Saint-Jean d'Angely, au sujet d'un dominicain, « le P. Lacour, qui fut enseveli avant de voir le jour »: on retrouve la même recherche de la rime<sup>24</sup>.

On observera à la décharge du commandant Davin que presque tous les procédés d'historicisation du conte visant à lui donner caution d'authenticité sont réunis dans l'histoire de madame de Pézenas. L'héroïne, son fils ou, selon les versions, son amant, sont ordinairement nommés. Ils appartiennent à des familles de notables qui ont réellement existé. L'anecdote est souvent rapportée sous la caution d'un interlocuteur privilégié, susceptible de l'accréditer. Winslow signale ainsi que celle qu'il publie lui a été racontée par un ancien principal du collège Louis-le-grand, le P. Le Clerc, et qu'elle serait arrivée à « la soeur de la première femme de son père ». Seul un lecteur attentif observera que cet « homme d'une probité universellement reconnue » se porte ainsi garant d'un fait arrivé avant sa naissance. Le commandant Davin considère comme preuve irréfutable de véracité que l'histoire lui ait été confirmée par une descendante directe de l'enterrée vive, madame Dutheil de la Rochère, arrière-petite-fille de madame de Pézenas, qui possédait le portrait de l'héroïne. Sa descendante devient en conséquence la plus sûre garante de son histoire. Ce point est essentiel, car il permet à E. Davin de contester d'emblée Bérenger-Féraud, qui aurait, selon lui, assuré que la famille de Pézenas de Toulon « n'avait aucun souvenir précis du fait ». Le commandant Davin commente: « cela prouve tout simplement qu'il ne s'était pas mis en relation avec cette famille et qu'il n'avait écouté que les *basaruetto* (bavardes) comme il le laisse d'ailleurs entendre ». Bérenger-Féraud écrit très précisément: « elle n'a aucun souvenir précis de l'époque où l'événement serait arrivé à une de ses aïeules ». Les Pézenas de Bernardy avouaient donc au

23. TALLEMANT DES REAUX, *Les Historiettes*, éd. de Monmerqué et Paris, Paris, 1854 (3<sup>e</sup> éd.), t. I, p. 436-437 (à noter t. VI, p. 89, la mention d'un marquis de Sénas, qui « est de Provence »).

24. Jacques-Antoine DULAURE, *Description des principaux lieux de France*, Paris, 1788-1789, t. III, p. 299-300. Le P. Lacour manque d'être enseveli vivant une seconde fois: alors qu'on s'apprête à descendre son cercueil dans la fosse, ce dernier « échappa des mains de ceux qui le portoient, éprouva une rude secousse, et le mort ressuscita ». Dulaure indique en note: « il y a plusieurs exemples de pareille aventure » et cite le cas toulousain.

début de la III<sup>e</sup> République leur perplexité sans aller jusqu'à nier tout lien entre leurs ancêtres et ce souvenir répandu dans la mémoire collective. Presqu'un siècle plus tard, au début de la V<sup>e</sup> République, leurs descendants semblent être plus affirmatifs : l'événement, qui se serait passé près de deux siècles auparavant, a sans doute fini par être intégré à la mémoire familiale et l'on craint que le commandant Davin ait involontairement encouragé cette évolution<sup>25</sup>. La descendance de l'enterrée vive semble jouer dans les autres récits un rôle de témoin potentiel.

Chaque version est toujours localisée avec précision, non seulement dans une ville mais aussi dans une église ou un cimetière explicitement désignés. Un autre moyen d'accréditer l'histoire est l'existence d'une preuve matérielle, jouant le rôle de mémorial. C'est le cas du tombeau et du tableau de l'église des Saints-Apôtres de Cologne dans les récits de Goulart et Misson. Une enquête sur les cimetières provençaux parue dans une revue régionale en novembre 1960 fournit un récit de l'histoire de l'enterrée-vive fait, selon le journaliste, d'après « des documents (...) irréfutables ». Il signalait sa tombe (« définitive ») dans le cimetière de La Seyne<sup>26</sup>. A paru ensuite, en 1999, une étude de Marius Autran sur ce cimetière qui fournit une attestation orale, recueillie auprès de ses grands-parents avec des variantes par rapport à celle de Bérenger-Féraud : ce sont des brigands qui ouvrent le cercueil et on aurait dit de M. de Pézenas « *qu'ero moouart avant d'estre nas* »<sup>27</sup>.

La preuve par excellence que ce récit n'est pas invraisemblable mais au contraire fort crédible est pour Misson, Bruhier ou Davin qu'il s'est répété à plusieurs reprises dans des circonstances quasiment semblables. La multiplicité de ces occurrences attestées par des auteurs qui s'ignorent les uns les autres et le fait qu'elles soient survenues à des personnes différentes, dans des villes variées et dans des conditions légèrement dissemblables, cautionnent à leurs yeux l'authenticité de chacune. Dans le cas de la variante de la morte

---

25. À noter que le commandant Davin met en doute cette mémoire familiale lorsqu'elle affirme que le mari de la fausse morte aurait été exécuté sommairement pendant la Révolution, alors qu'il sait qu'il est incarcéré en mai 1793 et qu'en mai 1794 sa femme est veuve. Dès lors qu'il ne parvient pas à retrouver son acte de décès, en une période pourtant exceptionnellement troublée, et que le ci-devant de Bernardy ne figure pas dans une liste des victimes de la Révolution établie *a posteriori*, il refuse d'accréditer ce souvenir oral, bien que son informatrice soit garante à ses yeux de l'histoire de « l'enterrée vive », pour laquelle l'absence d'un acte lui pose curieusement moins de problèmes.

26. Claude ARMAGNAC, « À travers les cimetières de Provence », *Marseille-Provence Magazine*, n° 94, novembre 1960, p. 22-25 et 84-87 (mention p. 84). À noter qu'un intéressant relevé d'inscriptions funéraires du cimetière de La Seyne publié par le médecin de la marine LATIERE dans *Le Propagateur du Var*, 1863, p. 204-209 ne signale pas le tombeau de madame de Pézenas.

27. Marius AUTRAN, *Images de la vie seynoise d'autrefois. Récits, portraits, souvenirs*, t. VII, La Seyne, l'auteur, 1999, p. 135-136 (et p. 154, photo du tombeau). Texte et cliché sont aussi consultables sur internet sur le site personnel de l'auteur.

vivante ranimée par son amoureux, Bruhier a ainsi observé les similitudes entre le récit fourni par Gayot de Pitaval, une autre attestation située en Périgord que lui a communiquée « un ami de Bordeaux » et un troisième cas, d'origine orale, qui se serait produit à Pont-Saint-Esprit. Il n'ignore pas que l'histoire avait aussi inspiré Boccace. Il en conclut que cette pluralité d'attestations est garante de la véracité de chacune: « Je me suis cru d'autant plus fondé à porter ce jugement que je sais qu'il est arrivé en France plusieurs faits semblables pour le fond et les circonstances, non seulement à celui de Boccace mais à celui des *Causes célèbres* ». Antoine Louis, le principal contradicteur de Bruhier, tient un raisonnement inverse à propos de l'anecdote de la fausse morte réveillée pendant ses obsèques, dont il récuse l'authenticité car, écrit-il, « j'ai ouï le conte suivant par vingt personnes différentes et je l'ai lu dans différens auteurs, qui tous le donnoient comme un fait qui leur était particulier ». Pourtant, il ne remet pas directement en cause l'histoire de l'enterrée vive car il estime que « la question n'est pas de savoir si l'on a enterré des personnes vivantes sous de fausses apparences de la mort. C'est un point de fait qu'on ne peut révoquer en doute »<sup>28</sup>.

La crédibilité de l'histoire semble de fait résider dans le risque potentiel d'inhumation d'un léthargique considéré comme mort. Le grand débat des médecins du XVIII<sup>e</sup> siècle sur la redéfinition des signes de la mort pare la légende d'une vraisemblance accrue: elle contribue à conforter l'argumentaire médical, lequel en retour lui offre une caution scientifique. Lorsqu'à la fin du siècle Bérenger-Féraud montre dans un ouvrage qui n'eut pas grande diffusion qu'il s'agit d'une légende, l'histoire reste plausible: rejetée dans un passé assez lointain, elle illustre la médiocrité des connaissances médicales anciennes, comme le soulignera plus tard E. Davin<sup>29</sup>. D'autant que la pratique du dépôt de divers souvenirs dans le cercueil d'un défunt se maintient voire se développe au XIX<sup>e</sup> siècle, en liaison avec la multiplication des tombeaux sur concessions perpétuelles dans les cimetières. Elle conforte la légende de la morte inhumée avec ses bijoux. En 1911, l'histoire de Mathilde Lantelme est un fait divers parisien qui recoupe en partie l'aventure de madame de Pézenas. Cette actrice, morte noyée dans le Rhin, a été enterrée parée de son collier et de ses bagues. Des malfaiteurs qui veulent s'emparer

---

28. Antoine LOUIS, *Lettres sur l'incertitude des signes de la mort, où l'on rassure les citoyens de la crainte d'être enterrés vivans avec des observations et des expériences sur les noyés*, Paris, 1752, p. 55 et 62.

29. La fortune anecdotique du récit se poursuit au XIX<sup>e</sup> siècle en marge de la littérature médicale. E. Davin a signalé la supercherie d'H.-N. Raison qui en publia une version, qu'il datait de 1711, dans la *Gazette des tribunaux* des 1<sup>er</sup>-2 janvier 1843. L'ouvrage anonyme *La mort et les sépultures*, Paris, 1868 (Bibliothèque des curiosités) en donne pour vraie p. 47-50 une autre version située en 1810. À un niveau plus modeste, *13 disparitions tragiques*, Paris, Amyot-Dumont, 1950, annonce dès l'illustration de couverture l'histoire de « la morte vivante », qui est aux p. 65-72. Une note finale signale l'affaire Raison et indique qu'il existe plusieurs variantes.

de ses bijoux tentent d'entrer par effraction dans son tombeau; ils n'y parviennent pas. Les pompiers doivent ensuite intervenir pour le préserver d'une autre tentative par incendie: la presse en conclut qu'elle a connu deux noyades<sup>30</sup>.

Régis BERTRAND

---

30. *Le Temps*, samedi 23 décembre et dimanche 24 décembre 1911.